

Rapport pour spécialistes

REVUE DES PROGRAMMES DE
SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

PARTIE III : POUR UN MEILLEUR
ACCÈS AUX SERVICES
DE POLICE

N° 1992-14

Série sur les
services policiers
autochtones

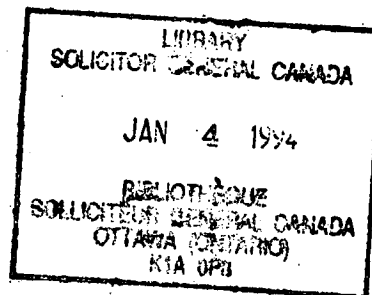
E
98
.P75
J3
1992
pt.3
F
c.3

Commissaire général Canada
Secrétariat du Ministère

Canada

E
98
.P75
J3
1992
pt.3
F
c.3

Julie Jarvis
//



Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

**REVUE DES PROGRAMMES DE
SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES**

**PARTIE III : POUR UN MEILLEUR
ACCÈS AUX SERVICES
DE POLICE**

N° 1992-14

Les opinions exprimées dans le présent document de travail n'engagent que l'auteur et ne représentent pas nécessairement les idées ni la politique du Solliciteur général du Canada. Il est diffusé dans la version présentée au ministère du Solliciteur général du Canada. La relecture et la mise en forme de la version française ont été confiées aux Traductions Tessier S.C.C.

This document is available in English.

Cat. : JS4-1/1992-14F
ISBN : 0-662-97716-5

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie les personnes qui l'ont aidé à préparer cette Revue. Le soutien et les conseils de Ron Ferri, directeur du projet au ministère du Solliciteur général du Canada, sont très appréciés, ainsi que les efforts de ceux qui, au ministère, ont lu les rapports et fourni des commentaires. La contribution d'Elizabeth Hart à la révision structurelle de la Revue est particulièrement appréciée. Nous remercions aussi les Traductions Tessier pour la relecture et la mise en forme de la version finale des rapports.

Ce projet n'aurait pu être réalisé sans le soutien et la coopération de tous les répondants qui ont généreusement fait part de renseignements relatifs à leurs programmes dans des questionnaires et lors de consultations ultérieures. L'auteur remercie tous les répondants de leur contribution extraordinaire à la Revue et de leur engagement en vue d'améliorer les services de police pour les peuples et les collectivités autochtones du Canada et avec leur collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AUX RAPPORTS	i
PARTIE III : POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES DE POLICE	1
1. INTRODUCTION	1
2. PATROUILLES COMMUNAUTAIRES	3
2.1 Programme de prévention du crime - Patrouilles quotidiennes Détachement de la GRC de Sidney Sidney (Colombie-Britannique)	3
2.2 Programme de prévention du vandalisme - Patrouilles de nuit Détachement de la GRC de Hall Beach Hall Beach (Territoires du Nord-Ouest)	5
3. BUREAUX EN MILIEU COMMERCIAL ET POSTES DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ	7
3.1 Bureau en milieu commercial du service de police de Vancouver et de la <i>Native Liaison Society</i> Service de police de Vancouver Vancouver (Colombie-Britannique)	7
3.2 Programme de services de police communautaire - Postes de travail Détachement de la GRC de High Prairie High Prairie (Alberta)	10
3.3 Programme d'agents de police de quartier et bureau en milieu commercial Service de police de Halifax Halifax (Nouvelle-Écosse)	12
4. DÉTACHEMENTS SATELLITES	15
4.1 Détachement satellite de Saint-Paul Détachement de la GRC de Saint-Paul Saint-Paul (Alberta)	15
5. RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES	19

REVUE DES PROGRAMMES DE SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

INTRODUCTION AUX RAPPORTS

A. Contexte de l'enquête

Dans le but de poursuivre ses efforts visant à améliorer ses politiques et ses programmes en matière de police à l'intention des collectivités autochtones du Canada, le ministre du Solliciteur général du Canada a mené une enquête auprès d'un certain nombre de services de police fédéraux, provinciaux et municipaux, au début de 1991, afin de recueillir des renseignements sur leurs politiques et leurs programmes en matière de police destinés aux peuples autochtones. L'objectif de l'enquête était de recueillir et de publier des données sur les programmes des services de police destinés aux peuples autochtones, sous la forme d'un document d'information mis à la disposition des responsables des services de police qui désirent concevoir des projets spéciaux ou élargir des programmes existants. Afin de faciliter l'accès aux résultats de l'enquête et la lecture, ceux-ci ont été regroupés dans une série de sept rapports.

B. Méthodologie de l'enquête

L'enquête a porté sur 430 services de police qui assurent le maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones ou dans des collectivités qui comptent un nombre important d'autochtones. La majorité de ces services de police assurent directement le maintien de l'ordre dans des collectivités locales, y compris les services de police municipaux et des Premières Nations ainsi que les détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la Police provinciale de l'Ontario (P.P.O.). Des unités de la Direction générale et des divisions de la P.P.O., de la Sûreté du Québec et de la GRC ont également participé à l'enquête.

Les renseignements demandés dans le questionnaire de l'enquête portaient sur des sujets précis :

- les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux agents de police autochtones,
- les programmes de sensibilisation à la culture autochtone, à l'intention des agents de police non autochtones et
- les programmes spéciaux destinés aux collectivités autochtones (prévention du crime, aide aux victimes, alcool et drogue, violence familiale, exploitation sexuelle des enfants, jeunes, etc.).

Les participants ont été priés de remplir un questionnaire pour chaque programme ou initiative.¹

1. Dans certains cas, les répondants ont décrit plusieurs programmes dans un même questionnaire. Dans la mesure du possible, ces programmes ont été distingués les uns des autres et classés séparément.

C. Réponse

Dans le cadre de l'enquête, 203 participants ont fait état de près de 460 programmes différents.

Dans de nombreux cas, divers détachements ont décrit un même programme offert à l'échelle nationale ou provinciale ou par une division de la GRC. Les programmes mentionnés plus d'une fois sont comptés dans le nombre total des programmes.

D. Interprétation des résultats

Il est important de souligner que le questionnaire n'imposait pas aux répondants une définition de ce qui constitue un programme de services de police pour les Premières Nations «offert par un service de police». En conséquence, cette notion a été interprétée avec beaucoup de latitude. Ainsi, les répondants appartenant à un service de police fédéral ou provincial ou à une division s'en sont tenus à la description de programmes conçus ou mis en application par les services de police, alors que les agents de police œuvrant directement auprès des délinquants ont donné une interprétation plus large à la notion de services de police autochtones et ont fait état très souvent de partenariats entre organismes ou entre la police et la collectivité. Les réponses obtenues se regroupent dans les catégories suivantes :

- initiatives générales ou spécifiques à l'échelle du pays, d'une province ou d'une division,
- mise en application de programmes nationaux ou provinciaux de services de police autochtones, par un service de police local ou un détachement,
- mise en application d'autres programmes nationaux ou provinciaux de services de police dans les collectivités autochtones (avec ou sans modifications), par un service de police local ou un détachement,
- initiatives conçues par un service de police dans le but de répondre aux besoins particuliers d'une collectivité (notamment les initiatives conçues en collaboration avec des organismes locaux ou avec des membres de la collectivité) et
- renseignements sur la participation et la contribution des services de police à des initiatives mises en place par d'autres organismes ou par la collectivité.

E. Programmes sélectionnés

L'enquête a révélé qu'un grand nombre de programmes partageaient des caractéristiques communes. Afin d'éviter la répétition fréquente des mêmes renseignements, nous avons donc retenu 100 descriptions de programmes qui étaient à la fois les plus complètes et les plus représentatives. Ces descriptions constituent l'essentiel des sept rapports de l'enquête. En outre, nous avons mentionné à la fin de chacun de ces rapports les programmes similaires ainsi que le nom des personnes-ressources. Le lecteur qui désire obtenir des renseignements sur un programme en particulier peut consulter les programmes sélectionnés dans chaque rapport et les réponses supplémentaires regroupées à la fin.

F. Contenu des rapports

L'information recueillie au cours de l'enquête a été classée en sept catégories et publiée dans une série de rapports :

- I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre
- II. Sensibilisation à la culture autochtone
- III. Pour un meilleur accès aux services de police
- IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité
- V. Programmes pour les jeunes
- VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue
- VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

Collecte de renseignements supplémentaires

Afin de préciser et de compléter les renseignements obtenus à l'aide du questionnaire, l'auteur a tenu des consultations subséquentes avec plus d'une centaine de services de police. En outre, lorsque la chose était possible, nous avons fait mention des programmes des services de police fédéraux et provinciaux qui chapeautent des programmes locaux.

Les programmes sélectionnés constituent une vue d'ensemble des services de police offerts aux autochtones à l'heure actuelle dans différentes localités canadiennes.

Les renseignements concernant chaque programme sélectionné sont regroupés et présentés selon les catégories suivantes :

Description du service de police et de la collectivité

Cette partie fournit les renseignements suivants :

- le territoire où s'exerce la compétence du service de police,
- le nombre et la population des collectivités autochtones vivant sur ce territoire,
- la situation géographique de ces collectivités et les moyens d'accès,
- le nombre d'agents de police que compte le service de police et
- le nombre d'agents de police autochtones que compte le service de police.

Ces renseignements ont été obtenus des répondants. Lorsqu'un service de police n'était pas en mesure de fournir les renseignements demandés, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, les données du recensement de 1986. Les renseignements relatifs aux divisions de la GRC ont été obtenus de la GRC.

Contexte et élaboration

Dans la mesure du possible, cette partie présente, pour chaque programme, les renseignements suivants :

- l'organisme responsable de la mise en application du programme ou de la politique,
- la date de mise en application (mois ou année),
- les objectifs du programme ou de la politique,
- le public visé ou le groupe cible et
- divers renseignements se rapportant au programme, à la politique ou à leur mise en application.

Cette partie met plus particulièrement en évidence la contribution des services de police.

Collaboration de la collectivité autochtone

Cette partie contient les renseignements suivants :

- les consultations tenues avec les membres des collectivités autochtones avant la mise en application du programme et
- les mécanismes qui permettent de consulter régulièrement les collectivités autochtones.

Participants ou groupe cible

Cette partie mentionne les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration et à la mise en application du programme ou les groupes pour lesquels la politique ou le programme a été conçu.

Conception et mise en application

Cette partie contient les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont disponibles :

- les personnes ou les organismes responsables de la conception du programme,
- les personnes ou les organismes responsables de la mise en application du programme,
- un résumé de la politique ou du programme et
- un résumé de la mise en application et du fonctionnement de la politique ou du programme.

Financement

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- le budget ou le coût total du programme,
- la source du financement,
- les contributions autres que financières et
- l'état du financement.

Résultats et évaluations

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- les commentaires du répondant sur la manière dont la police et la collectivité ont réagi au programme,
- les effets concrets qui se sont manifestés à la suite de l'application de la politique ou du programme,
- les réalisations particulières attribuables à l'initiative,
- le stade d'avancement de la conception ou de la mise en application de la politique ou du programme et
- le stade d'avancement de l'évaluation, tant officielle que non officielle.

Personne-ressource

Cette partie indique le nom de la personne qui a rempli et retourné le questionnaire ou qui a fourni des renseignements supplémentaires. Lorsque le répondant ne s'est pas identifié, le nom de la personne-ressource est celui du chef de la police ou du chef du détachement. Cependant, ces personnes n'assument pas la responsabilité de l'information contenue dans les rapports.

Lorsque les répondants ont mentionné des programmes offerts par d'autres services de police ou organismes participant au programme, nous avons communiqué avec ces services de police ou ces organismes, au besoin, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires. Le nom des personnes consultées est aussi inclus parmi les personnes-ressources.

Réponses supplémentaires

En plus des programmes sélectionnés, chaque rapport contient une section intitulée «Réponses supplémentaires», où sont mentionnées d'autres initiatives similaires dont certains répondants ont fait état mais qui n'ont pas été retenues parmi les programmes sélectionnés.

PARTIE III : POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES DE POLICE

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est le troisième d'une série de sept rapports portant sur les programmes de services de police autochtones offerts au Canada. Celui-ci décrit des programmes spécialement conçus dans le but d'accroître la présence des agents de police dans les collectivités autochtones. L'objectif de ces programmes est de faciliter l'accès aux services de police et de réduire la criminalité. L'accroissement de la présence policière dans une collectivité donne au public le sentiment que les services de police sont plus accessibles et favorise la coopération entre les agents de police et la collectivité.

Ce rapport comporte trois sections : Patrouilles communautaires, Bureaux en milieu commercial et postes de travail dans la collectivité et Détachements satellites.

Patrouilles communautaires

Cette section contient la description de deux programmes de patrouille communautaire mis en place par des détachements de police dans des collectivités des Premières Nations. Dans le premier cas, les bureaux du détachement se trouvent loin de la collectivité en question. Ces patrouilles ont été instituées pour répondre à la demande d'Aînés et de membres de la collectivité qui souhaitent une présence accrue des agents de police dans leur localité. Pour les services de police, ces patrouilles sont un moyen d'assurer l'application de la loi tout en multipliant les contacts avec les Aînés et les autres membres de la collectivité. Dans le deuxième cas, les patrouilles sont une mesure temporaire destinée à lutter contre le vandalisme dans la collectivité.

Bureaux en milieu commercial et postes de travail dans la collectivité

Les bureaux en milieu commercial et les postes de travail dans la collectivité sont considérés comme un moyen d'accroître la présence des agents de police dans les collectivités autochtones. Cette section contient des applications de cette stratégie en milieu urbain aussi bien que dans des collectivités isolées. Les initiatives prennent les formes suivantes :

- des bureaux permanents en milieu commercial ouverts toute la journée dans des agglomérations urbaines comptant une population autochtone importante,
- des postes de travail installés dans des collectivités autochtones afin d'améliorer les conditions de travail des agents de police et de prolonger leur présence dans la collectivité et
- des postes de travail ou des bureaux en milieu commercial situés dans des collectivités autochtones, ouverts seulement durant de courtes périodes au cours de la semaine ou du mois.

Détachements satellites

Cette section présente un exemple de détachement satellite établi en permanence dans une collectivité autochtone. Les agents de police affectés à ce détachement fournissent des services de police à plein temps et bénéficient du soutien administratif et opérationnel du détachement principal. Le personnel du détachement satellite collabore avec les agents de police locaux des Premières Nations et s'occupe à la fois du maintien de l'ordre et des relations avec la collectivité.

2. PATROUILLES COMMUNAUTAIRES

2.1 Programme de prévention du crime - Patrouilles quotidiennes Détachement de la GRC de Sidney Sidney (Colombie-Britannique)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de Sidney fournit des services de police à quatre collectivités autochtones, dont la population globale s'élève à environ 1 500 personnes. On a cependant fait observer que la population de la région augmente pendant l'été car des membres des Premières Nations viennent dans la région en provenance des États-Unis. Le détachement fournit également des services de police à deux collectivités où les autochtones sont peu nombreux, Sidney et North Sanch (population globale : environ 12 000 personnes).

Les quatre collectivités autochtones se trouvent à moins de 13 kilomètres du détachement.

Le détachement de la GRC de Sidney compte 18 gendarmes.

Contexte et élaboration

En 1990, à la demande des Aînés de l'endroit, le personnel du détachement de la GRC de Sidney a instauré un système de patrouilles quotidiennes dans chacune des collectivités autochtones de la région.

Les Aînés avaient demandé que les gendarmes soient davantage présents dans leur collectivité afin de lutter contre la conduite en état d'ébriété, le vandalisme et les agressions.

Les patrouilles ont le mandat suivant :

- accroître la présence des gendarmes dans la collectivité,
- accroître l'accessibilité des services de police,
- exercer une surveillance le soir et
- augmenter le nombre de vérifications afin de prévenir les infractions (notamment la conduite en état d'ébriété).

Collaboration des collectivités autochtones

Les collectivités autochtones ont demandé que les patrouilles soient plus fréquentes.

Conception et mise en application

Les patrouilles sont planifiées de telle manière qu'un gendarme effectue au moins une visite quotidienne dans chaque collectivité. Lorsque leur poste prend fin, les gendarmes remplissent une formule où ils indiquent le nombre de patrouilles effectuées. Les Premières Nations reçoivent un bilan mensuel de ces rapports.

Tous les membres du détachement de la GRC de Sidney participent à ce programme.

Groupe cible

Les collectivités autochtones situées sur le territoire du détachement.

Financement

Ce programme ne reçoit aucun financement spécial.

Résultats et évaluations

L'initiative a permis d'accroître la présence des gendarmes dans les collectivités. Cette mesure semble avoir eu des effets positifs, car les Aînés affirment que les choses se sont améliorées dans leur collectivité.

En plus des patrouilles, la GRC rencontre régulièrement les dirigeants des Premières Nations, et les rapports entre les gendarmes et la collectivité se sont améliorés.

Personne-ressource

Gendarme K.R. Horsman
Détachement de la GRC de Sidney
2240B, avenue Disney
Sidney (Colombie-Britannique)
V8L 1Y7
Tél. : (604) 656-3931

2.2 Programme de prévention du vandalisme - Patrouilles de nuit Détachement de la GRC de Hall Beach Hall Beach (Territoires du Nord-Ouest)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de Hall Beach fournit des services de police à la collectivité inuit de Hall Beach (population : environ 500 personnes) et à un hameau plus petit (population : de 80 à 100 personnes) qui comprend beaucoup de personnes travaillant au Système d'alerte du Nord. Le hameau est éloigné de Hall Beach mais se trouve sur le territoire du détachement.

La collectivité de Hall Beach comprend une large proportion de jeunes dont 160 enfants qui fréquentent l'école locale.

Le détachement de la GRC de Hall Beach compte deux gendarmes.

Contexte et élaboration

Le détachement de la GRC de Hall Beach a créé le programme de prévention du vandalisme à l'été 1990. Il consiste en patrouilles nocturnes périodiques dans la collectivité. Ces patrouilles ont pour but d'accroître la présence policière et de réduire le vandalisme.

Collaboration de la collectivité autochtone

Le détachement de la GRC de Hall Beach a eu des entretiens avec le groupe de consultation sur l'application de la loi dans la collectivité et le Conseil du hameau au sujet du programme. Les deux groupes ont souligné la nécessité des patrouilles.

Groupe cible

Ce programme vise les jeunes de la collectivité.

Conception et mise en application

Les gendarmes effectuent des patrouilles pédestres et en voiture dans la collectivité de Hall Beach ainsi que dans le secteur de la base du Système d'alerte du Nord et de l'aéroport.

Au cours de leurs patrouilles, les gendarmes renseignent les jeunes sur le vandalisme et les crimes contre les biens.

Les patrouilles périodiques ont lieu surtout au cours de l'été (de mai à septembre). Elles se poursuivent aussi en automne et en hiver, mais moins souvent. Le chef de service est responsable de la planification des patrouilles et du suivi des dossiers.

Financement

Les coûts en heures-personnes comprennent de 24 à 28 heures par mois en été (de mai à septembre) et de trois à six heures par mois le reste de l'année.

Résultats et évaluations

Les patrouilles nocturnes ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- la présence policière dans la collectivité s'est accrue,
- les patrouilles donnent aux gendarmes l'occasion de discuter avec les jeunes,
- le journal local a publié un reportage sur le programme et
- la collectivité est sensibilisée au programme et lui accorde son appui.

Les répondants ont mentionné que le programme semble donner de bons résultats. Cependant, la fréquence du vandalisme varie selon les saisons et il faudra un certain temps avant de faire une évaluation complète de l'initiative.

Le suivi et l'évaluation de l'initiative se feront de la manière suivante :

- les gendarmes noteront la date et l'heure des patrouilles ainsi que l'identité des personnes observées (à des fins de référence et d'enquête),
- les gendarmes du détachement contrôleront le nombre d'actes de vandalisme et d'infractions contre les biens afin de modifier les patrouilles et le programme en conséquence et
- les commentaires et les réactions de la collectivité serviront aussi à évaluer l'efficacité des patrouilles.

Personne-ressource

Gendarme Mike Beaudoin
Détachement de la GRC de Hall Beach
Hall Beach (Territoires du Nord-Ouest)
X0A 0K0
Tél. : (819) 928-8930
Fax : (819) 928-8949

3. BUREAUX EN MILIEU COMMERCIAL ET POSTES DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ

3.1 Bureau en milieu commercial du service de police de Vancouver et de la *Native Liaison Society* Service de police de Vancouver Vancouver (Colombie-Britannique)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Vancouver fournit des services de police à la ville de Vancouver (population : environ 500 000 personnes).

Quelque 10 000 personnes sont d'origine autochtone à Vancouver. Beaucoup de membres de la collectivité autochtone de Vancouver vivent dans le quartier Eastside, au centre-ville (où se trouve le bureau en milieu commercial).

Contexte et élaboration

En janvier 1991, le service de police de Vancouver et la *Native Liaison Society* ont ouvert un bureau de police en milieu commercial dans le quartier Eastside, au centre de Vancouver. Le personnel de ce bureau se compose de deux autochtones, deux agents de police et trois bénévoles non autochtones.

L'objectif principal du bureau en milieu commercial est de faciliter la liaison entre le service de police et la collectivité autochtone urbaine de Vancouver et d'améliorer les rapports entre ces deux groupes.

Le projet fait suite aux préoccupations du service de police et de la collectivité relativement :

- à l'augmentation du nombre d'autochtones victimes d'un crime dans la ville de Vancouver et
- à l'insuffisance de l'intervention policière dans le cas de ces victimes.

Collaboration de la collectivité autochtone

Il s'agit d'un projet conjoint du service de police de Vancouver et de la *Native Liaison Society*.

Le comité du service de police de Vancouver et de la *Native Liaison Society*, formé en 1982, compte 13 membres, dont des représentants des organismes de services sociaux autochtones et deux représentants du service de police. Le groupe se réunit tous les mois pour discuter de l'orientation du programme du bureau en milieu commercial.

Groupe cible

Le groupe auquel le programme s'adresse principalement est la collectivité autochtone qui habite le centre-ville (y compris les organismes autochtones et les jeunes à risque).

Conception et mise en application

Le bureau en milieu commercial est le premier du genre au Canada. Il est administré par deux autochtones du milieu qui travaillent en étroite collaboration avec deux agents de police du service de police de Vancouver.

Même si les deux agents de police sont affectés au bureau en milieu commercial, ils passent la majeure partie de leur temps à patrouiller le quartier. De plus, ils assument les responsabilités suivantes :

- ils assurent la liaison avec les organismes autochtones,
- ils viennent en aide aux groupes et aux individus,
- ils assistent régulièrement aux réunions conjointes du service de police de Vancouver et de la *Native Liaison Society* et
- ils soumettent leurs rapports au service de police de Vancouver.

Le bureau en milieu commercial offre les services suivants :

- renseignements,
- aiguillage,
- information sur la prévention du crime et
- services de conseils (sur une base restreinte).

De plus, le personnel recueille des données afin de constituer une base de renseignements empiriques sur les sujets suivants :

- les caractéristiques des victimes,
- le genre d'infractions et de crimes et
- le genre d'interaction qui s'établit entre les agents de police et la collectivité autochtone urbaine.

Financement

Le programme coûte 150 000 \$ par année. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal en assument le financement.

Résultats et évaluations

Jusqu'à maintenant, le programme a permis de modifier l'attitude d'un grand nombre de jeunes autochtones à l'égard des agents de police. De plus, un certain nombre d'autochtones ont posé leur candidature en vue de travailler dans le cadre du programme.

Personne-ressource

Inspecteur E. Grandia
Service de police de Vancouver
312, rue Main
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6A 2T2
Tél. : (604) 665-5060
Fax : (604) 665-5078

3.2 Programme de services de police communautaire - Postes de travail Détachement de la GRC de High Prairie High Prairie (Alberta)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de High Prairie fournit des services de police à cinq collectivités autochtones et trois établissements métis dont certains sont très éloignés du bureau du détachement.

Contexte et élaboration

À la demande des collectivités autochtones et des établissements métis établis sur le territoire du détachement, cinq gendarmes, dont deux sont d'origine autochtone, ont été affectés exclusivement à ces collectivités. Ceux-ci passent tout le temps dont ils disposent sur les lieux.

De plus, depuis 1988, des postes de travail ont été établis dans plusieurs collectivités autochtones. Ils permettent aux gendarmes de passer encore plus de temps dans les collectivités. Ces postes de travail sont également un lieu où les membres de la collectivité peuvent rencontrer les gendarmes et discuter avec eux, loin des voitures de patrouille et des bureaux du détachement.

Collaboration des collectivités autochtones

Les collectivités locales ont demandé des postes de travail afin d'accroître la présence policière chez elles.

Groupe cible

Ce programme vise tous les membres des collectivités.

Conception et mise en application

Les gendarmes affectés à chaque collectivité entretiennent des rapports directs avec leurs membres. Ils visitent les écoles et assistent aux assemblées du Conseil, de même qu'aux rencontres locales et aux événements auxquels ils sont invités. De cette manière, la population a l'occasion de s'entretenir avec les gendarmes lorsqu'ils ne font pas enquête.

Financement

Ce programme n'entraîne aucune dépense extraordinaire.

Résultats et évaluations

Le programme a produit les résultats suivants :

- la présence des gendarmes a permis aux membres de la collectivité de se faire une opinion beaucoup plus positive à l'égard des services de police et
- les dirigeants et la population apprécient la présence policière et la possibilité de pouvoir connaître les gendarmes affectés à leur collectivité.

Personne-ressource

Sergent D. Will
Détachement de la GRC de High Prairie
C.P. 1230
High Prairie (Alberta)
TOG 1E0
Tél. : (403) 523-3378

3.3 Programme d'agents de police de quartier et bureau en milieu commercial Service de police de Halifax Halifax (Nouvelle-Écosse)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Halifax fournit des services de police à la ville de Halifax. La population est d'environ 114 000 personnes et à ce nombre s'ajoutent 85 000 personnes qui fréquentent les collèges et les universités.

La collectivité autochtone de Halifax compte 500 personnes. La plupart habitent le quartier Uptown dont la population est à majorité noire.

Contexte et élaboration

En juin 1990, le service de police de Halifax a mis en place pour une durée d'un an un programme pilote d'agents de police de quartier. Dans le cadre de ce programme, deux agents de police sont affectés à un bureau en milieu commercial établi dans le secteur Uptown. Ceux-ci ont pour tâche d'entretenir des rapports avec le public.

Ce programme a été conçu à la demande du public qui désirait des patrouilles pédestres dans le quartier. En 1986, le service de police de Halifax avait remplacé les patrouilles pédestres par des services de police communautaire répartis par zones. Depuis ce changement, les résidents d'Uptown ressentaient la nécessité d'accroître la présence policière dans leur quartier. Pour répondre à leurs préoccupations, le service de police de Halifax a donc ouvert un bureau en milieu commercial. Par la suite, les citoyens ayant réclamé des patrouilles pédestres dans le quartier, le service de police a mis en place le programme d'agents de police de quartier.

Collaboration de la collectivité autochtone

Les résidents autochtones du quartier Uptown collaborent au programme par le biais des contacts qu'ils ont avec les agents de police de quartier.

Conception et mise en application

Les deux agents de police agissent exclusivement à titre d'agents de relations publiques, assurant directement la liaison avec les individus et les groupes de la collectivité. Leur action se limite à un secteur particulier de 14 à 16 édifices dans le quartier Uptown, où ils effectuent régulièrement des patrouilles pédestres. Les services de police habituels sont fournis par les autres agents de police affectés au quartier.

Groupe cible

Le programme est destiné aux résidents autochtones et non autochtones du quartier Uptown de Halifax.

Financement

Le programme est financé par le service de police de Halifax.

Résultats et évaluations

Ce programme a beaucoup de succès, particulièrement auprès de la collectivité autochtone du quartier Uptown. Les résidents disent que les deux agents de police de quartier, c'est «notre police» et ils apprécient cette façon de fournir des services de police à leur collectivité.

Les agents de police de quartier ont établi des rapports directs avec la collectivité et ont participé à des réunions, des événements culturels et de petits rassemblements.

Le programme pilote d'un an est prolongé d'une autre année.

Personne-ressource

Inspecteur D. Murphy
Service de police de Halifax
1975, rue Gottingen
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2H1
Tél. : (902) 421-6854
Fax : (902) 421-2708



4. DÉTACHEMENTS SATELLITES

4.1 Détachement satellite de Saint-Paul Détachement de la GRC de Saint-Paul Saint-Paul (Alberta)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de Saint-Paul fournit des services de police dans une région qui comprend la ville de Saint-Paul (population : environ 5 000 personnes), les collectivités agricoles environnantes et deux Premières Nations : Saddle Lake (population : environ 3 500 personnes) et Goodfish Lake (population : environ 1 500 personnes).

Les Premières Nations de Saddle Lake et de Goodfish Lake sont toutes deux situées à environ 25 kilomètres du détachement par la route.

Le détachement de la GRC de Saint-Paul se compose de 21 gendarmes. Neuf d'entre eux fournissent les services de police à la ville de Saint-Paul tandis que les 12 autres sont affectés aux régions rurales.

Le détachement satellite de la GRC de Saint-Paul est situé dans la collectivité de Saddle Lake. Il compte six gendarmes, dont trois sont d'origine autochtone. Ces gendarmes travaillent en collaboration avec deux agents de police des Premières Nations.

Dans la collectivité de Goodfish Lake, un agent de police des Premières Nations assiste les gendarmes.

La durée des affectations au détachement de la GRC de Saint-Paul est en moyenne de trois à cinq ans.

Contexte et élaboration

Le détachement satellite de la GRC de Saint-Paul a été créé en juin 1990 à la demande de la Première Nation de Saddle Lake.

Auparavant, en 1989, le détachement avait ouvert un bureau local dans cette collectivité et le personnel y passait deux heures par semaine. Après l'ouverture de ce bureau, la population a demandé qu'un détachement satellite soit établi en permanence.

Les répondants mentionnent que la création d'un détachement satellite correspond à la politique et aux objectifs habituels de la GRC en matière de services de police. L'objectif de ce programme est d'améliorer les services de police offerts aux collectivités autochtones et orientés en fonction des besoins particuliers de la collectivité.

Collaboration de la collectivité autochtone

Le détachement satellite de la GRC de Saint-Paul entretient des rapports constants avec le Conseil de la Première Nation et les Aînés afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Groupe cible

Le détachement satellite sert la collectivité de Saddle Lake et insiste sur l'amélioration des services à la jeunesse.

Conception et mise en application

Le détachement satellite est doté de tout le personnel requis et bénéficie du soutien administratif et opérationnel du détachement rural de la GRC de Saint-Paul. Il se compose de six gendarmes dont trois autochtones. Un des gendarmes agit comme superviseur. Les gendarmes travaillent en collaboration avec deux agents de police des Premières Nations qui occupent une partie des bureaux du détachement satellite.

Les gendarmes autochtones sont affectés au détachement satellite en permanence. Les gendarmes non autochtones s'y succèdent à tour de rôle. La durée des affectations varie de six mois à un an. Les répondants mentionnent que les affectations d'une durée d'un an étaient préférables car les gendarmes n'ont généralement pas le temps de se familiariser avec la collectivité en six mois seulement.

Le détachement rural de la GRC de Saint-Paul assure le soutien suivant au détachement satellite :

- gestion des dossiers,
- soutien juridique et
- soutien administratif.

Le chef du détachement et le sous-officier des opérations, détachement de la GRC de Saint-Paul, supervisent les opérations du détachement satellite.

En plus des services de police habituels, les gendarmes entretiennent des rapports avec la collectivité au moyen de visites officielles prévues à l'école locale. Ils rencontrent également le Conseil de la Première Nation et visitent souvent les Aînés de manière non officielle. Chaque gendarme doit faire au moins cinq visites de ce genre chaque mois. L'un des gendarmes est responsable des visites à l'école locale.

Financement

La Direction générale de la Division «K» de la GRC, par le biais de la sous-division de la GRC de Saint-Paul, a fourni 5 600 \$ pour rénover le local des bureaux du détachement satellite et c'est elle qui paie le loyer. Les coûts supplémentaires comprennent :

- la rémunération d'un gendarme supplémentaire au détachement rural de la GRC de Saint-Paul,
- l'achat d'une voiture de police supplémentaire et
- l'ameublement du bureau et le matériel de communication.

Résultats et évaluations

Il n'y a pas eu d'évaluation officielle à ce jour. Cependant, une évaluation interne a eu lieu six mois après l'établissement du détachement satellite, auprès de chacun des gendarmes qui y sont affectés.

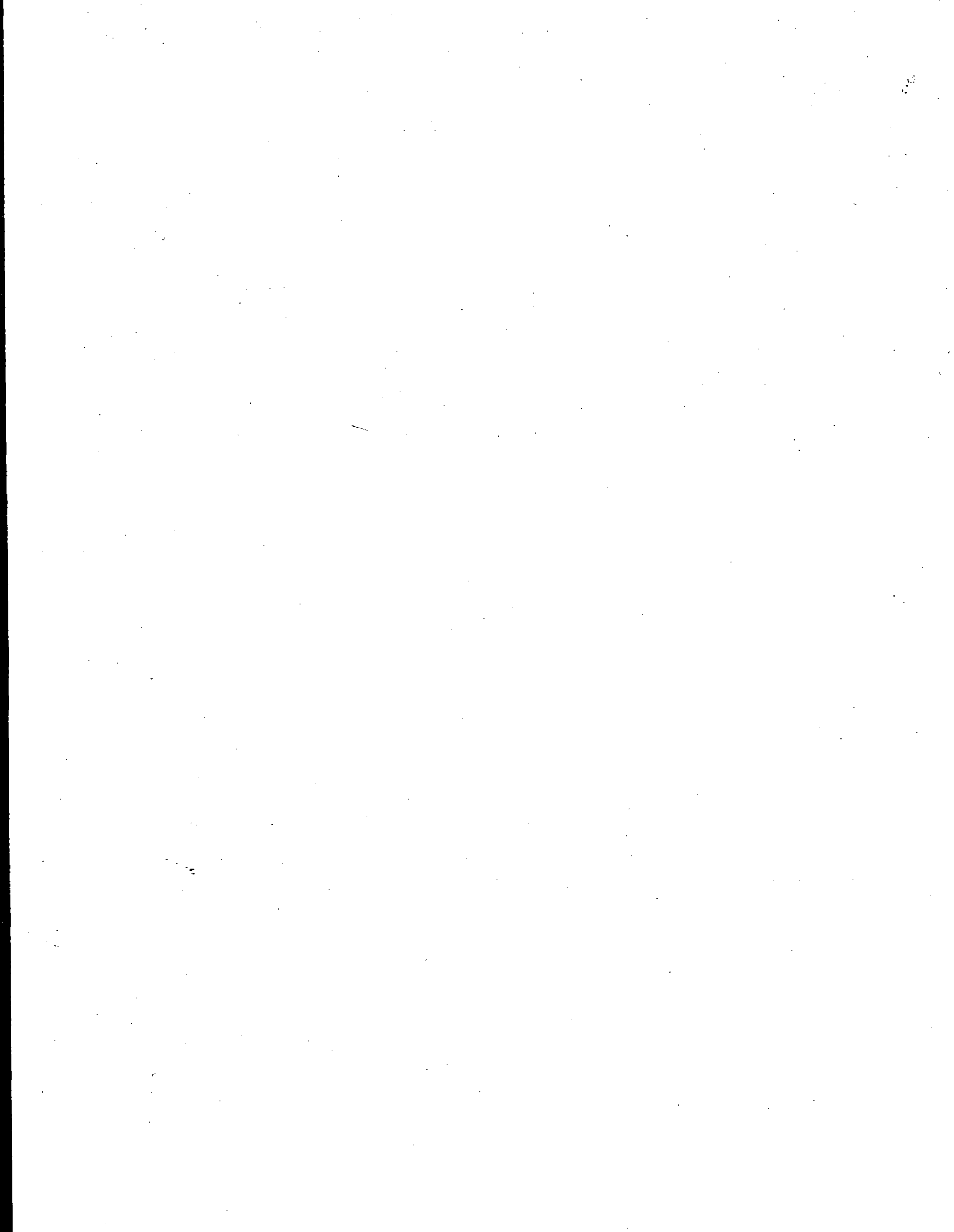
L'établissement du détachement satellite a produit les résultats suivants :

- la collectivité a manifesté un appui sans réserve aux gendarmes,
- elle a fait preuve d'un vif enthousiasme à l'égard des objectifs du détachement en matière de services de police et
- les membres de la collectivité disent se sentir plus en sécurité avec le service de police supplémentaire.

Une évaluation officielle du programme est prévue pour mars 1991.

Personne-ressource

Sergent Chykalsky
Détachement rural de la GRC de Saint-Paul
C.P. 1720
Saint-Paul (Alberta)
T0A 3A0
Tél. : (403) 645-4431



5. RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES

Augmentation du nombre de patrouilles et présence accrue

Les répondants suivants ont mentionné que les patrouilles régulières dans la collectivité permettent d'établir des rapports avec les membres de la collectivité :

Caporal Grant Martin
Détachement de la GRC de Cassier
C.P. 130
Cassier (Colombie-Britannique)
VOL 1E0
Tél. : (604) 778-7200

Sergent D. Gibbs
Service de police d'Edmonton
Patrouille pédestre
9620, avenue 103A
Edmonton (Alberta)
T5H 0H7
Tél. : (403) 421-2231

Sergent Harry McLaughlin
Détachement de la GRC de Pemberton
C.P. 65
Pemberton (Colombie-Britannique)
VON 2L0
Tél. : (604) 894-6126
Fax : (604) 894-6604

Sergent W.R. Meeks
Détachement de la P.P.O. de Dryden
C.P. 550
Dryden (Ontario)
P8N 2Z2
Tél. : (807) 223-2221

Sous-officier responsable
Détachement de la GRC de Smithers
C.P. 2020
Smithers (Colombie-Britannique)
VOJ 2N0
Tél. : (604) 847-3233

R.V. Russell, officier responsable
Détachement de la P.P.O. d'Ignace
C.P. 158
Ignace (Ontario)
P0T 1T0
Tél. : (807) 934-2265

Bureaux de liaison en milieu commercial

Les répondants suivants ont mentionné que l'établissement de bureaux en milieu commercial permet de rendre les services de police plus accessibles à la collectivité :

Gendarme Ralph Cardinal
Détachement de la GRC d'Elk Point
C.P. 218
Elk Point (Alberta)
T0A 1A0
Tél. : (403) 724-3829

Gendarme R.G. Ross
Détachement de la GRC de Lac La Biche
C.P. 810
Lac La Biche (Alberta)
T0A 2C0
Tél. : (403) 623-4380

Postes de travail

Les répondants suivants ont mentionné que l'établissement de postes de travail dans les collectivités autochtones permet d'améliorer les relations entre la police et la collectivité :

Inspecteur J.L. Baker
Détachement de la GRC de Prince Rupert
100, 6^e avenue ouest
Prince Rupert (Colombie-Britannique)
V8J 3Z3
Tél. : (604) 624-2136
Fax : (604) 627-3013

Gendarme Kathy Forbes
Détachement de la GRC de Shellbrook
C.P. 939
Shellbrook (Saskatchewan)
S0J 2E0
Tél. : (306) 747-2606

Sergent Scott
Détachement de la GRC de Boyle
C.P. 58
Boyle (Alberta)
T0A 0M0
Tél. : (403) 689-3622

Gendarme L.T. Francis
Détachement de la GRC de Perth-Andover
C.P. 279
Perth-Andover (Nouveau-Brunswick)
E0J 1V0
Tél. : (506) 273-6849

Gendarme Dorothy R. Weaseefat
Détachement de la GRC de Gleichen
C.P. 340
Gleichen (Alberta)
T0J 1N0
Tél. : (403) 734-3923

Voici une brève description du contenu de chacun des sept rapports sur les programmes de services de police autochtones :

I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre

Ce rapport décrit des programmes de services de police autochtones assurés par des agents autochtones, des programmes de formation à l'intention des agents de police autochtones ainsi que des stratégies de recrutement. Le rapport est subdivisé de la manière suivante : Arrangements concernant les services de police autochtones, Formation des agents de police autochtones, Politiques et méthodes de recrutement et Programmes d'éducation et de formation préalables à l'emploi.

II. Sensibilisation à la culture autochtone

Ce rapport décrit les programmes qui visent à accroître la compréhension et le respect mutuels entre les agents de police non autochtones et les membres des collectivités autochtones qu'ils servent. Ces programmes comprennent entre autres des Conférences sur les services de police autochtones et des Programmes de sensibilisation aux différences culturelles.

III. Pour un meilleur accès aux services de police

Ce rapport présente des programmes spéciaux destinés à accroître la présence policière dans les collectivités autochtones : les Patrouilles communautaires, les Bureaux en milieu commercial, les Postes de travail dans la collectivité et les Détachements satellites.

IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité

Ce rapport décrit des programmes qui amènent les agents de police et les membres de la collectivité à travailler ensemble afin d'améliorer les services de police et de chercher des solutions à des problèmes d'intérêt commun. Ces programmes comprennent des Stratégies de communication et d'éducation du public, des Groupes consultatifs police-collectivité et la Collaboration entre organismes.

V. Programmes pour les jeunes

Ce rapport décrit la participation des services de police aux programmes de prévention du crime et de relations avec la collectivité qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes autochtones. On y trouve également des exemples de la participation policière à des services destinés aux jeunes contrevenants et aux jeunes à risque. Le rapport décrit entre autres les Programmes de loisirs, d'éducation et de développement des aptitudes et les Services à l'intention des jeunes contrevenants et des jeunes à risque.

storage



VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes offerts aux collectivités autochtones dans le but de prévenir la consommation d'alcool, de drogue et de solvants. Le rapport décrit notamment des Programmes d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes destinés à venir en aide aux victimes et aux délinquants dans les collectivités autochtones : Programmes de traitement et groupes de soutien dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes d'éducation en matière de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes et Peines de substitution pour les délinquants.

Pour obtenir un exemplaire des rapports de cette série, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante :

Direction générale de la police des autochtones
Solliciteur général du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa, Canada
K1A 0P8
Téléphone : (613) 991-5475

DATE DUE	

